

DECLARATION DES PERFORMANCES - DOP N° 17 – T 70 VF

- 1. Code d'identification unique du produit type:**
T 70 VF
- 2. Numéro de type, de lot ou de série, ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :**
T 70 VF (voir étiquette du produit).
- 3. Usage ou usages prévus du produit de construction conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :**
Produit d'isolation en laine minérale (MW) de roche, en panneau revêtu d'un voile de fibre de verre, pour diverses applications dans la construction.
- 4. Nom, raison social ou adresse déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :**
TERMOLAN – ISOLAMENTOS TERMO-ACÚSTICOS, S.A.
Av. de Poldrões, n°10 – Apartado 11
4795-006 Vila das Aves – Portugal
- 5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :**
Non applicable
- 6. Le ou les systèmes d'évaluation et vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :**
AVCP système 1 pour la réaction au feu;
AVCP système 3 pour la résistance thermique, tolérance d'épaisseur et perméabilité à l'eau.
- 7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:**
Le RISE – Research Institutes of Sweden (laboratoire de l'organisme notifié n°0402) a réalisé une détermination de produit type sur la base d'essais de type (ITT) y compris l'échantillonnage, l'inspection initiale de l'usine de fabrication et de contrôle de production en usine, le suivi, l'évaluation et l'évaluation du contrôle de production en usine; selon les systèmes 1 et 3. Il a délivré les rapports d'essais et le certificat de caractéristiques correspondants.
- 8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :**
Non applicable.

9. Performances déclarées :

Normes Harmonisées EN 13162:2012+A1:2015

| Caractéristiques essentielles | | Performances |
|--|--|-----------------|
| Réaction au feu - Euroclasses | Réaction au feu | A1 |
| Emission de substances dangereuses pour l'environnement intérieur | Emission de substances dangereuses | a) |
| Coefficient d'absorption acoustique | Absorption acoustique | α_W 1,00 |
| Indice de transmission des bruits d'impact (pour les sols) | Raideur dynamique | NPD |
| | Épaisseur, d_L | NPD |
| | Compressibilité | NPD |
| | Résistance à l'écoulement de l'air | NPD |
| Indice d'isolement aux bruits aériens directs | Résistance à l'écoulement de l'air | NPD |
| Combustion avec incandescence continue | Combustion avec incandescence continue | b) |
| Résistance Thermique | Résistance thermique | c) |
| | Conductivité thermique (W/m.K) | 0,033 |
| | Épaisseur | T4 |
| Perméabilité à l'eau | Absorption d'eau à court terme (par immersion partielle) | WS |
| Perméabilité à la vapeur d'eau | Transmission de la vapeur d'eau | NPD |
| Résistance à la compression | Contrainte en compression ou résistance à la compression | NPD |
| | Charge ponctuelle | NPD |
| Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, aux vieillissement/à la dégradation | Caractéristiques de durabilité d) | e) |
| Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement/à la dégradation | Résistance thermique et conductivité thermique | f) |
| | Caractéristiques de durabilité | g) |
| Résistance à la traction/flexion | Résistance à la traction perpendiculairement aux faces h) | NPD |
| Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement/à la dégradation | Fluage en compression | NPD |

- a) Les produits isolants thermiques ne doivent pas dégager de substances dangereuses réglementées dépassant les niveaux maximums autorisés spécifiés dans les réglementations européennes ou nationales. Des méthodes d'essai européennes sont en cours d'élaboration ;
- b) Une méthode d'essai est en cours d'élaboration et, lorsqu'elle sera disponible, la norme sera modifiée ;
- c) Résistances thermiques déclarées:

| Épaisseur (mm) | 30 | 40 | 50 | 60 | 70 | 80 | 90 | 100 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------|------|
| Résistance Thermique (m ² .K/W) | 0,90 | 1,20 | 1,50 | 1,80 | 2,10 | 2,40 | 2,70 | 3,00 |
| Espessura (mm) | 110 | 120 | 130 | 140 | 150 | 160 | | |
| Resistência Térmica (m ² .K/W) | 3,30 | 3,60 | 3,90 | 4,20 | 4,50 | 4,80 | | |

- d) La performance au feu de la laine minérale ne se détériore pas avec le temps.
- e) La performance au feu de la laine minérale ne se détériore pas avec le temps Le classement Euroclasse du produit est lié à sa teneur en matières organiques, qui ne peut pas augmenter avec le temps;
- f) La conductivité thermique des produits en laine de roche ne varie pas avec le temps, l'expérience a montré que la structure fibreuse est stable et que la porosité ne contient pas d'autre gaz que l'air de l'atmosphère;



2024 © **TERMOLAN**



DOP – DÉCLARATION DES PERFORMANCES
De conformité avec le Règlement (UE) 305/2011 du 9 mars

- g) Uniquement pour les épaisseurs;
- h) Cette caractéristique concerne également la manipulation et l'installation.

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9 .

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant en son nom et électroniquement par:

Directeur Général

Vila das Aves, le Novembre 13, 2024.

TERMOLAN
ISOLAMENTOS TERMO-ACÚSTICOS, S.A.